

Pierre **BILLOTTE**
COMPAGNON DE LA LIBERATION
MAIRE DE CRETEIL

UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROGRÈS



Gilbert **NOEL**
SUPPLEANT
MAIRE DE SAINT-MAUR

Françaises, Français,

Au premier tour de scrutin, le corps électoral a manifesté sa volonté de donner une nouvelle dimension à la politique sociale de la France. Cette volonté, tous les dirigeants politiques devront la respecter.

Mais le peuple français, très averti des conditions indispensables à une transformation de la vie et du travail, sait qu'un progrès continu n'est possible qu'avec la liberté, la loi du marché et l'expansion économique. Il tient pour certain qu'une politique sociale et humaine serait exclue dans une crise de confiance et dans une situation de régression et de troubles.

La venue au pouvoir du Parti Communiste est un danger assez grave pour que les Français et les Françaises se dressent nombreux contre elle.

Dans notre circonscription le problème posé s'est beaucoup simplifié. Des onze candidats en lisse, il ne reste plus que les représentants du Parti Communiste et nous-mêmes.

Nous adressant aux électeurs de quelque parti que ce soit, épris comme nous de progrès social dans la Paix et la Liberté et voulant avec nous une nouvelle condition humaine dans une nouvelle société, nous leur demandons de se joindre à nous au second tour pour soutenir le Président de la République afin, par des réformes de structure, de transformer les rapports sociaux et d'assurer une juste répartition des fruits de l'expansion.

En nous accordant au premier tour près de 25.000 suffrages, les électeurs de la majorité nous ont clairement désignés pour soutenir leur cause au second tour contre le totalitarisme. Si le 11 mars ils nous renouvellent tous leur appui et s'ils sont rejoints par tous ceux qui partagent leur même idéal de liberté, nous serons assurés de l'emporter, pour le plus grand bien de la circonscription et du Pays.

Nous savons que notre appel sera entendu, car nous avons confiance par expérience en la lucidité des électeurs et par conséquent dans leur jugement.

VOTEZ MASSIVEMENT

PIERRE BILLOTTE
et
GILBERT NOËL

Imp. Bardet - Créteil